

Etudes de médecine : retour sur l'affaire du numerus clausus suspendu par le Conseil d'État

(Medscape - Jean-Bernard Gervais) Un arrêté fixant le nombre d'étudiants admis à poursuivre en deuxième année de médecine, dentaire, pharmacie ou sage-femme, pour la rentrée 2021-2022, a été suspendu par le Conseil d'État. On vous explique pourquoi.

Coup de tonnerre pour les étudiants en santé : saisi par cinq étudiants de Pass - le nouveau cursus d'accès aux études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique mis en place dès cette année - le Conseil d'État a décidé de suspendre, le 28 avril, l'arrêté du 25 janvier fixant le numerus clausus pour l'année 2021-2022. En cause : ... **[Lire la suite]**